

**N° 1/2.16**

**REPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES SOCIALISTES, VERTS ET INDEPENDANTS "GRATUITE  
DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LES ELEVES MORGIENS"**

---

**Direction de la jeunesse, sécurité sociale et logement**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 février 2016**

**Première séance de commission : mardi 16 février 2016, à 18 h 30, en salle Henri  
Perregaux, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SITUATION ACTUELLE.....</b>	<b>3</b>
	<b>2.1 Prises en charge des transports scolaires par les communes.....</b>	<b>3</b>
	2.1.1 Association scolaire intercommunale de Morges et environs – ASIME.....	3
	2.1.2 Autres communes du canton .....	4
	<b>2.2 Etat des abonnements chez les 12-16 ans domiciliés à Morges .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS OU MARCHÉ – UNE QUESTION DE SANTE PUBLIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>MESURES PROPOSEES.....</b>	<b>5</b>
	<b>4.1 Variante 1 .....</b>	<b>6</b>
	<b>4.2 Variante 2 .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>ASPECT FINANCIER .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXE : TABLEAU COMPARATIF .....</b>	<b>8</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, M. Mathieu Borno, pour le Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants, a déposé un postulat intitulé "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens". Il invite la Municipalité à proposer des modalités d'attribution des abonnements de bus afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les écoliers morgiens, de répondre aux besoins des familles, mais également de promouvoir la mobilité durable dès le plus jeune âge.

Se basant sur l'art. 27, alinéa 2 des statuts de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs – ASIME qui dit que :

### **1. *Transports scolaires : l'économie de moyens et de ressources est le principe de base.***

2.1. *Transports des élèves du cycle initial et des cycles primaires actuels : les transports domicile-école sont supportés par chacune des communes concernées. Les transports liés aux particularités de l'enclassement sont supportés par les communes membres à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice.*

2.2. *Transports des élèves du cycle de transition actuel et des degrés secondaires des communes membres enclassés à Morges : les coûts des transports des élèves secondaires sont répartis par moitié à la Commune de Morges, avec un plafond de CHF 120'000.00, et par moitié aux autres communes membres répartie à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice.*

le postulat relève que, si la problématique des transports scolaires pour les élèves des communes environnantes enclassés à Morges a clairement été prise en compte par l'ASIME, rien, à ce jour, n'a été fait pour les écoliers morgiens scolarisés à Morges. Il demande que la priorité soit de disposer au plus vite d'une politique de transports scolaires équitable vis-à-vis des écoliers de la couronne morgienne. Il souhaite qu'une solution simple, tenant compte des spécificités morgiennes, soit trouvée, sachant que le but n'est pas de proposer les transports publics comme seul et unique moyen de se déplacer, mais de laisser le libre choix aux élèves de profiter de ce service en fonction de la distance, des conditions météorologiques ou de la charge de matériel scolaire qui dissuaderaient l'élève d'effectuer ce trajet à pied. Il a également pour but de freiner le transport en véhicule privé des élèves.

Le postulat a été pris en considération par le Conseil communal le 6 juin 2011. Il demande à la Municipalité de faire une étude comparative avec différentes communes et de faire une proposition au Conseil qui soit simple et facile à appliquer.

## 2 SITUATION ACTUELLE

### **2.1 Prises en charge des transports scolaires par les communes**

#### **2.1.1 Association scolaire intercommunale de Morges et environs – ASIME**

- **Nombre d'élèves :** 1'754 au primaire (1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup> année), dont 1'043 morgiens, et 701 au secondaire (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année), dont 398 morgiens.
- **Elèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année :** des abonnements sont remboursés lors de particularités d'enclassement.
- **Elèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année :** jusqu'en juillet 2013, l'ASIME payait des abonnements à tous les élèves des communes de la couronne et aucun abonnement n'était remboursé aux élèves domiciliés à Morges.

A la faveur de ce postulat, l'ASIME a entamé une réflexion sur le remboursement des abonnements. Constatant l'inégalité de traitement entre les élèves morgiens domiciliés aux frontières de la Ville, ne bénéficiant pas de titres de transports subventionnés par l'Association, et leurs camarades vivant soit à Tolochenaz, à Echichens, voire à Chigny, qui se voyaient offrir un abonnement, l'ASIME a décidé de modifier ses pratiques.

Ainsi, depuis la rentrée d'août 2013, les abonnements sont attribués aux élèves dont le domicile se trouve à plus de 2,5 km effectifs de leur bâtiment scolaire, conformément au Règlement sur les transports scolaires du 19 décembre 2011. Dès lors, tout comme les élèves de Morges, ceux d'Echichens (à l'exception des enfants des anciennes communes de Saint-Saphorin-sur-Morges, Colombier et Monnaz), ainsi que certains de Chigny, Tolochenaz et Lully ne reçoivent plus d'abonnements payés par l'ASIME.

Certaines communes, telles que Echichens et Lully, ont toutefois décidé de rembourser l'abonnement à leurs élèves.

### 2.1.2 Autres communes du canton

Nous avons étudié les pratiques d'autres communes du Canton : Lausanne, Montreux, Renens, Nyon, Vevey, Pully et Gland. Si toutes proposent des cartes journalières à leurs citoyens, certaines villes ont élargi leur panel d'offres. Montreux, par exemple, subventionne CHF 300.00 sur les abonnements annuels pour chaque habitant. Nyon propose un kit mobilité aux nouveaux habitants, une subvention de 20 % sur le prix d'un abonnement annuel Mobilis sur sa zone aux Nyonnais, ainsi que des carnets de 10 tickets à prix réduit à tous les voyageurs du réseau et pas uniquement aux habitants de Nyon. Renens cible davantage la population des personnes âgées en remboursant CHF 10.00 par mois sur les abonnements des seniors, ainsi que les résidents à mobilité réduite en leur proposant un ticket de bus valable également pour un trajet en taxi.

Les usages pour les élèves diffèrent également passablement selon les communes :

- Renens et Nyon appliquent, à l'instar de l'ASIME, le Règlement sur les transports scolaires dans ses recommandations les moins contraignantes, à savoir que les abonnements sont remboursés entièrement aux élèves domiciliés à plus de 2,5 km de l'école fréquentée ou lorsque la dangerosité du trajet l'exige. Renens offre également aux élèves de se déplacer gratuitement en transports publics pour aller aux spectacles.
- Lausanne et Pully offrent un abonnement Mobilis 2 zones aux élèves de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année qui sont domiciliés à plus d'un kilomètre de leur bâtiment scolaire. En outre, les élèves en école privée ou en formation, de 11 à 20 ans, bénéficient d'une réduction de 50 % sur leur abonnement annuel.
- Vevey rembourse l'abonnement aux élèves habitant en dehors du périmètre de la commune. En outre, les élèves de la scolarité post-obligatoire peuvent bénéficier d'une subvention couvrant 15 % d'un abonnement, jusqu'à hauteur de CHF 190.00 par abonnement et par an.
- Montreux applique le Règlement sur les transports scolaires pour ses élèves secondaires et rembourse les abonnements aux élèves primaires qui ont une pause méridienne à la maison de moins d'une demi-heure.
- Gland paie l'abonnement dans son intégralité aux élèves devant traverser la Route Suisse pour se rendre à l'école. Pour tous les autres, une subvention de CHF 135.00 est remboursée, sur demande des parents, à l'achat d'un abonnement annuel de CHF 423.00. La population a refusé, en 2012, une initiative qui proposait d'offrir l'abonnement de bus à tous les élèves.

### 2.2 Etat des abonnements chez les 12-16 ans domiciliés à Morges

Selon les données fournies par Mobilis, des 12 à 16 ans domiciliés à Morges

- 128 possèdent un abonnement de parcours ;

- 28 sont bénéficiaires d'un abonnement général ;
- 7 ont une Voie 7 (carte supplémentaire pour l'abonnement demi-tarif qui permet aux jeunes de voyager sans restriction de 19 h à 5 h sur l'ensemble du réseau CFF) ;
- 28 ont un abonnement demi-tarif.

On peut partir de l'idée que, sur les 128 détenteurs d'un abonnement de parcours, une grande majorité sont scolarisés au Collège de Beausobre.

### 3 TRANSPORTS PUBLICS OU MARCHÉ – UNE QUESTION DE SANTE PUBLIQUE

Le transfert modal de la voiture aux transports publics ou à la marche doit être favorisé – il serait souhaitable de ne plus voir les cours scolaires et leurs abords envahies par les voitures parentales – mais il n'est pas aisé de privilégier l'un ou l'autre de ces moyens de déplacement. En effet, les différentes enquêtes sur l'obésité croissante chez les jeunes enfants doivent inciter à encourager les enfants à la marche. Bouger plus ne peut que leur apporter du bien-être physique et favoriser le contact social.

Des lignes Pedibus permettent aux plus jeunes de se rendre à l'école encadrés par les parents qui peuvent se libérer à cette fin et sont un moyen simple d'accompagnement. Gérés par l'Association des parents d'élèves, ces Pedibus souffrent, comme pour beaucoup d'actions basées sur le bénévolat, d'un manque de relève. La Municipalité réfléchit aux moyens de dynamiser cette action qui permet de garantir la sécurité des enfants, tout en les faisant marcher et en permettant aux parents de se relayer.

Sensible à la problématique des transports, la Municipalité a déjà pris des mesures à l'AREMS – Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire – en créant deux nouveaux lieux d'accueil, limitant les trajets de longue distance et permettant ainsi de ne plus prendre de bus, tous les parcours s'effectuant dorénavant à pied.

Le transport public, quant à lui, pourrait permettre aux enfants qui sont habituellement véhiculés par leurs parents de se rendre à l'école de manière autonome. Une incitation financière pourrait convaincre certaines familles d'utiliser ce moyen. Il est à relever aussi que les enfants ne se déplacent pas que pour les trajets scolaires, mais ont de nombreuses activités extra-scolaires. Si, pour les plus petits, il semble assez évident que les parents accompagnent leurs enfants et peuvent dès lors bénéficier de la carte famille à CHF 20.00 par année, on suppose que, à partir de 10-12 ans, ils ont assez d'autonomie pour se déplacer seuls à pied, en bus ou à vélo.

Il est aussi à relever que, pour les élèves habitant à la frontière Ouest de Morges et qui sont scolarisés dans l'Etablissement secondaire de Beausobre, la distance peut atteindre jusqu'à 2,3 km, ce qui correspond à près d'une demi-heure de marche.

### 4 MESURES PROPOSEES

La gratuité telle que la suggère l'intitulé du postulat et que la propose la Ville de Lausanne semble inadaptée à la Municipalité. Si, comme précisé précédemment, le transport public est préférable au transport individuel motorisé, la marche et le vélo restent des modes de transports à privilégier pour se rendre à l'école.

De plus, Morges dépend des tarifs Mobilis et ne peut pas bénéficier de conditions spécifiques. Octroyer un abonnement annuel à tous les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année coûterait CHF 373'509.00 à la Ville, ce qui semble relativement onéreux.

Forte de ces différents constats, la Municipalité a étudié les variantes qui se présentaient à elle en matière d'incitation à l'utilisation des transports publics et en a retenu deux. L'offre est destinée aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, mais pourrait également être élargie aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. Les enfants plus jeunes sont en classés à moins d'un kilomètre de leur domicile, exception faite des élèves en classe de développement dont l'abonnement est pris en charge par l'ASIME.

#### 4.1 Variante 1

**Cartes journalières pour la zone 30 :** Des cartes journalières – dont le nombre est à déterminer, toutefois les calculs de l'impact financier seront faits sur une base de dix – sont mises à disposition des élèves de la 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année. Une lettre d'information est adressée aux parents concernés durant les vacances d'été et les cartes sont à retirer au secrétariat de la Direction jeunesse, sécurité sociale et logement.

**Avantages :**

- seules les cartes distribuées sont facturées en fin d'année par Mobilis sur la base du solde des cartes restituées. Un minimum de 50 cartes est cependant facturé.
- les élèves peuvent choisir librement d'aller à pied ou en bus à l'école. Ils peuvent utiliser ces cartes selon les conditions météorologiques par exemple ou pour d'autres activités.

**Désavantage :**

- l'offre n'intéressera pas les élèves qui ont déjà un abonnement ;
- l'offre étant relativement minime, elle n'a pas un réel caractère incitatif.

#### 4.2 Variante 2

**Bons Mobilis :** réduction à faire valoir sur l'achat d'un abonnement mensuel ou annuel. Même procédé de communication que pour la variante 1.

**Avantage :**

- comme pour les cartes, la facturation ne se fait que sur les bons utilisés.

**Désavantages :**

- pourrait inciter les enfants à prendre le bus plutôt que de favoriser la marche ou le vélo.

Pour que cette réduction soit incitative, il faut que le rabais soit d'au moins 30 %. Avec une réduction moindre, seuls ceux qui prennent déjà un abonnement sont intéressés.

### 5 ASPECT FINANCIER

#### Variante 1

Mobilis propose des cartes journalières à CHF 6.90, la Ville de Morges proposerait 10 cartes aux bénéficiaires, soit CHF 69.00 par élève. Les frais d'impression se montent à CHF 90.00, pris en charge par Mobilis au vu des efforts consentis par la Commune pour favoriser le transport public.

Catégorie de bénéficiaires	Nombre	Prévision de taux de pénétration	Coût total
Elèves de la 5 <sup>e</sup> à la 11 <sup>e</sup> année	883	60 %	CHF 36'556.00
Elèves de la 7 <sup>e</sup> à la 11 <sup>e</sup> année	622	60 %	CHF 25'750.00

**Variante 2**

Un abonnement annuel 1 zone coûte CHF 423.00, la Commune prendrait 30 % à sa charge, soit CHF 126.90.

Catégorie de bénéficiaires	Nombre	Prévision de taux de pénétration	Coût total
Elèves de la 5 <sup>e</sup> à la 11 <sup>e</sup> année	883	60 %	CHF 67'231.00
Elèves de la 7 <sup>e</sup> à la 11 <sup>e</sup> année	622	60 %	CHF 47'359.00

Afin que la mesure soit vraiment incitative, la Municipalité propose la variante 2 pour les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année ; effectivement elle lui apparaît comme vraiment motivante à l'utilisation des transports publics.

Avant la modification du mode d'octroi des abonnements par l'ASIME, la Ville de Morges payait env. CHF 108'000.00 pour les transports des élèves secondaires de la couronne. En 2014, ce montant ne s'élevait plus qu'à CHF 87'334.00. La différence compensera en partie les coûts engendrés par la mesure et bénéficiera directement aux élèves morgiens.

**6 CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'octroyer une réduction de 30 % sur l'abonnement des élèves morgiens, enclassés dans un établissement scolaire morgien, de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et de porter au budget la somme de CHF 67'231.00 dès le budget 2016;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants, "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens".

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 novembre 2015.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

## 7 ANNEXE : TABLEAU COMPARATIF

Localité	Nbre d'hab.	Elèves prim.	Elèves sec.	Offre pour les élèves	Offre pour les habitants
Morges	15'401	1'754	701	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actuellement :</b> Pas d'offre pour les élèves morgiens.</li> <li>• <b>Avec variante 2 :</b> De la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, réduction de 30 % à faire valoir sur l'achat d'un abonnement mensuel ou annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 cartes journalières (CHF 38.00)</li> </ul>
Lausanne	133'521	9'558	3'197	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, les élèves domiciliés à plus d'1 km du bâtiment scolaire bénéficient d'un abonnement Mobilis 2 zones gratuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49 cartes journalières (CHF 49.00).</li> <li>• Elèves en école privée ou en formation, de 11 à 20 ans, bénéficient d'une réduction de 50 % sur un abonnement Mobilis 2 zones.</li> </ul>
Montreux	26'072	1'136	1'450	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnements remboursés aux élèves primaires s'ils ont moins d'une demi-heure à la maison pour manger à midi.</li> <li>• Abonnements remboursés aux élèves secondaires si le domicile se situe à plus de km 2.5 de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 cartes journalières (CHF 45.00)</li> <li>• Subvention de CHF 300.00 sur les abonnements annuels pour chaque habitant.</li> </ul>
Renens	20'307	1'745	651	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnements remboursés entièrement aux élèves domiciliés à 2.5 km ou plus de l'école fréquentée.</li> <li>• Abonnements remboursés entièrement aux écoliers selon la dangerosité du trajet.</li> <li>• Une interpellation acceptée en 2007 permet aux élèves de se déplacer gratuitement en transports publics pour aller aux spectacles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 cartes journalières (CHF 42.00).</li> <li>• Abonnement tl : pour les personnes âgées domiciliées sur la commune, remboursement de CHF 10.- par mois sur leur abonnement.</li> <li>• Personnes à mobilité réduite : pour les résidents de la commune, achat d'un ticket de bus valable aussi pour un trajet en taxi ou via Transport Handicap Vaud.</li> </ul>
Nyon	19'632	1 060	1'054	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnements remboursés entièrement aux élèves domiciliés à 2.5 km ou plus de l'école fréquentée, excepté lorsqu'un bus scolaire relie deux établissements et qu'un élève peut l'emprunter</li> <li>• En cas d'absence avérée de transports publics, remboursement de CHF 0.60 par km ou CHF 20.00 par mois pour usage d'un vélocycle ou d'une bicyclette.</li> <li>• Si, en l'absence d'un service de transports publics utilisables, il est possible d'organiser un service spécial, les élèves domiciliés sur son parcours sont tenus de l'utiliser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 cartes journalières (CHF 40.00 du lundi au jeudi, CHF 50.00 du vendredi au dimanche).</li> </ul>



Localité	Nbre d'hab.	Elèves prim.	Elèves sec.	Offre pour les élèves	Offre pour les habitants
<b>Vevey</b>	18'838	1'476	609	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abonnements remboursés pour élèves en dehors du périmètre de Vevey, ainsi que pour les particularités d'enclassement nécessaires pour des équilibres d'effectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 cartes journalières (CHF 42.00)</li> <li>Pour les élèves de la scolarité post-obligatoire : subvention communale pour couvrir le 15% d'un abonnement de transports publics, mais au maximum 190.00/abonnement/an.</li> </ul>
<b>Pully</b>	17'598	1'470	650	<ul style="list-style-type: none"> <li>De la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, les élèves domiciliés à plus d'1 km du bâtiment scolaire bénéficient d'un abonnement Mobilis 2 zones gratuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 cartes journalières (CHF 40.00)</li> <li>Elèves en école privée ou en formation, de 11 à 20 ans, bénéficient d'une réduction de 50 % sur un abonnement Mobilis 2 zones.</li> </ul>
<b>Gland</b>	12'482	1'125	432	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abonnements remboursés entièrement aux écoliers devant traverser la route suisse pour se rendre à l'école (en raison de la dangerosité de la traversée).</li> <li>Pour tous les autres : une subvention de CHF 135.00 est remboursée, sur demande des parents, à l'achat d'un abonnement annuel à CHF 423.00 (13.00 pour un abonnement mensuel de 45.00).</li> <li>Le Conseil communal a refusé dans sa séance du 11 octobre 2012 l'initiative qui proposait d'offrir l'abonnement de bus aux enfants scolarisés à Gland.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 cartes journalières (CHF 44.00)</li> </ul>